



On vous en parle

Une maison de santé pour 2024

Le pôle de santé pluridisciplinaire, projet phare et d'envergure pour notre commune, entre dans sa phase de travaux.



3 questions à

Mme Chevalier, 1^{ère} Adjointe
en charge de la Cohésion
Sociale et du CCAS

Pourquoi construire un pôle de santé sur la commune ?

Cette maison de santé est **une nécessité et un enjeu** pour notre commune. Une nécessité, car de nombreux Orgérois n'ont pas la possibilité de se faire soigner sur notre commune. Ce n'est pas acceptable. C'est un projet phare que nous avons porté avec la volonté de pérenniser un service de santé pour tous.

« *Cette maison de santé est une nécessité et un enjeu pour notre commune* »

Un enjeu car la maison de santé sera **la garantie de pouvoir à la fois conserver nos professionnels de santé, soutenir l'installation des nouveaux professionnels et ainsi développer l'offre de soin**. Initié en 2017, sur le précédent mandat, le projet est stoppé au stade de faisabilité en 2019. Dès notre prise de poste, nous avons la conviction que c'était une priorité. Cet investissement foncier nécessite une implication forte des élus, dans la recherche de médecins et autres professionnels de santé.

Les professionnels de santé Orgérois ont-ils été associés à la démarche ?

Ce projet d'envergure, piloté par la commune, est le fruit d'une démarche partagée avec les médecins, infirmières et sage-femme qui étaient en attente d'un projet cohérent avec leurs besoins et leurs habitudes de travail coordonnés. Aujourd'hui et encore plus depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels expriment le besoin de se regrouper pour gagner en confort de travail et en sérénité. Aussi, le projet a mûri et s'est consolidé en partenariat étroit avec les professionnels de santé du territoire tout au long de l'année 2021, à travers plusieurs réunions de pilotage. 3 membres non-élus du CCAS participaient également au groupe de pilotage, à ce titre, ils représentaient les habitants. Nous avons eu à cœur de construire une maison de santé accueillante, fonctionnelle, moderne, lumineuse... qui séduira les futurs professionnels, et assurera le confort des patients.

Quand pourrions-nous entrer dans les locaux ?

L'année 2022 s'engage avec, comme premier acte, le dépôt du permis de construire dès le 20 janvier 2022. Les travaux devraient débuter à la **fin du premier semestre 2022**. La livraison est prévue début 2024.

Le futur pôle santé en quelques mots...

Un espace pluridisciplinaire

Les dimensions : 752,90 m² de surface, 14 cabinets, répartis sur deux niveaux et quatre espaces distincts. Vous y retrouverez en rez de chaussée un espace médical composé de 6 cabinets médicaux, un espace para-médical et médical composé d'un cabinet de sage-femme, d'un cabinet infirmier, d'un cabinet complémentaire et d'un espace pour les professions non-réglémentées (ostéopathe...), dont deux cabinets avec accès indépendant. À l'étage deux cabinets dentaires prendront place, ainsi qu'une salle de réunion pluridisciplinaire favorisant les coordinations médicales (obligatoire dans les maisons de santé).

Un bâtiment éco-durable

Le bâtiment se veut résolument tourné vers l'avenir en conservant l'identité de la commune : présence de pierre de parement et inscrit dans la pente du Coteau, le projet allie modernité et respect du patrimoine local. L'avenir est au cœur du projet qui verra sa toiture garnie de panneaux solaires pour garantir l'autonomie électrique du bâtiment et préserver les ressources énergétiques.



Le saviez-vous ?

Une « Maison de santé » : (article L. 6323-3 du code de la santé publique) est avant tout un projet professionnel commun à plusieurs professionnels de santé libéraux, qui souhaitent exercer de manière pluri-professionnelle et coordonnée. Le projet s'inscrit dans une dynamique d'équipe qui peut être mono-site ou multi-sites.



« *Le bâtiment se veut résolument tourné vers l'avenir en conservant l'identité de la commune* »

En chiffres



752,90 m²
de surface



1 espace cabinet
médical avec
6 cabinets, 2 salles
d'attentes et un
espace secrétariat



1 espace
paramédical
(infirmière, sages-
femmes...)



1 espace pour
les dentistes
(2 cabinets et salle
d'attente)



1 espace pour
les professions
non-réglémentées
(ostéopathe...)



1 salle de réunion

Zoom sur : Le budget

Le coût de construction
du projet (terrain + bâtiment)
s'établit à :

2,8 M€ TTC,

incluant les frais annexes
de construction (maîtrise
d'œuvre, étude de sol,
contrôle technique, bornage,
raccordement...).



Contact :

✉ mairie@orgeres.fr
☎ 02 99 05 70 10